

Vint, à la session suivante, l'affaire Pâquet. Là du moins, on était certain d'avoir trouvé le pot aux roses. Le gouvernement ne pourrait jamais s'en tirer. M. Pâquet n'avait-il pas lui-même reçu une certaine somme d'argent ? Il n'y avait qu'à prendre son témoignage : c'est justement ce qu'on a oublié ou négligé de faire. Pourquoi ? C'est un mystère. Seulement, comme dans toutes les affaires où l'on veut trop voir, trop chercher, on arrive à un autre objet. Il suffit de s'écarter un peu, dès le départ, pour être complètement dévoyé au point d'arrivée. C'est ainsi que les alchimistes du moyen-âge, en cherchant la pierre philosophale, ont trouvé la poudre à canon. C'est ainsi également que M. Irvine et les siens, en cherchant le crime, sont arrivés à sérieusement compromettre M. Letellier. Ils ont trouvé, bien malgré eux sans doute, le moyen de faire prouver que M. Letellier, de concert avec M. Pâquet lui-même, M. Carrier, M. le comte de Puyjalon, M. Michaud, avait eu l'intention de former ce Crédit-Foncier Franco-Canadien, et que M. Letellier lui-même désirait en être le président, MM. Pâquet et Carrier firent les frais d'un voyage à Paris pour MM. le comte de Puyjalon et Michaud.

Cette entreprise ne réussit pas à cet époque : les hommes d'affaires n'avaient pas confiance, et M. Joly, chef du gouvernement, portait ses sympathies à Londres.

Il est parfaitement prouvé, reconnu et admis que M. Joly qui a fait deux emprunts, dont l'un à New-York et l'autres à Londres, n'a jamais voulu entreprendre d'opérations financières sur le marché de Paris.

Si cette opinion était le résultat d'antipathies nationales, c'est regrettable parce qu'il sacrifiait, à cause de ses sentiments personnels, les intérêts du pays ; s'il agissait, au contraire, de bonne foi, il faisait preuve d'une regrettable ignorance, et qui devrait considérablement affecter la confiance qu'un certain public a pu, quelquefois entretenir dans ses capacités administrative.

Pour en revenir à l'enquête Pâquet, après avoir ainsi réussi à compromettre ses propres amis, M. Irvine en prenant, pendant viugt jours le temps de sept membres de la chambre, en faisant venir dix témoins, en payant beaucoup de frais, a simplement réussi à prouver comme fait ce qui était déjà admis, mais sans pouvoir qui ne fût pas parfaitement régulier. Les intéressés dans le Crédit Foncier ont jugé à propos de payer à M. Pâquet ses quatre ans de service et rien de plus.